

Chasse à la gueusaille, Villeret 1771

À Messieurs les Ambours de la Communauté de Villeret.
De la part de La Seigneurie.

À l'effet d'écarter dans ces tems de disette et de calamité publiques les mandians étrangers et autres personnes qui ne cessent d'inquiéter les sujets et enlever par là les aumones aux pauvres du pays,
le noble Conseil aulique de Son altesse, dans ces circonstances critiques et de misère a ordonné une chasse générale de la gueusaille et de toutes personnes suspectes, y compris les mandians étrangers et cela sur demain Lundi 4. de ce mois.

Par conséquent vous procéderez par vos communiers à ce que gens suffisans parcourent les endroits nécessaires pendant ce jour : et même dans la suite, où chaque sujet sera autorisé d'arrêter pareils gens et de les conduire à La Seigneurie : mais je vous prie de tacher que l'on soit secrèt dans cette occasion et dans toutes pareilles, pour éviter l'évasion de ces sortes de gens, lors qu'ils ne savent que trop la chasse qu'on veut faire.

Vous requérant en même tems de me donner acte de vôtre diligence au pied de la présente pour en réserver La Seigneurie.
Donné à Sonvillier le Dimanche matin 3. février 1771.

P. S. Que les gens que vous ordonnerés soyent armés, pour que chacun sache et singulièrement les gueux, que le tout est serieux.

[Signature de Monin]

Je Certifie que l'on à suivi
les ordres le jours sus indiqué
A. Bourquin Ambourg